

L'Appel à innovation BTP par le Pôle CREAHd

Le **Pôle CREAHd**, pôle régional de la Construction et de l'Aménagement durables en Nouvelle-Aquitaine lance son « **Appel à Innovation BTP** ». Les entreprises ont jusqu'au **02 mars 2018** pour présenter et déposer leur candidature en vue d'être accompagnées dans leur projet.

L'innovation, Fil conducteur du Pôle CREAHd

Depuis 2006, Le Pôle CREAHd (*Construction Ressources Environnement Aménagement et Habitat durables*) a su s'imposer comme un **cluster** référent dans le secteur du BTP en **Nouvelle-Aquitaine**. Les missions principales de l'association sont : **L'accompagnement** et la **promotion de l'innovation** dans la filière BTP et matériaux afin de renforcer la compétitivité des entreprises locales, ainsi que **l'animation** de la filière Construction et Aménagement durables régionale.

L'accompagnement de projet, une expertise CREAHd

À fin 2017, plus de 80 % des projets labellisés CREAHd ont été soutenus financièrement, c'est près de 5 millions d'euros d'aides publiques qui ont été mobilisés. Avec à ce jour 45 projets labellisés et innovants, le Pôle CREAHd souhaite poursuivre son accompagnement auprès des entreprises pour voir naître de nouvelles synergies et des actions plus poussées dans le secteur du BTP et de la construction durable.

Les objectifs de l'Appel à Innovation

Le but de cet Appel à Innovation est d'**Identifier** des potentiels projets d'innovation dans le domaine du Bâtiment, des Travaux Publics et des matériaux, d'**Accompagner** le montage des projets (recherche de partenaires, structuration des projets, plans de financements) et de **Faciliter** l'accès aux outils de financement de l'innovation. Tout projet innovant est éligible dès lors qu'il possède une application pour la filière BTP et qu'il s'inspire de ces deux grandes thématiques, « **Bâtiment Durable** » (Performance environnementale, systèmes constructifs, Numériques & NTIC, Sécurité, Robotique, Cobotique, Drones, Santé, confort & hygiène dans les bâtiments, etc.) et « **Travaux Publics et Aménagement** » (Gestion durable des infrastructures, Numérique, Matériaux & modes constructifs, Sécurité, Intégration ENR & nouveaux modes de transports, etc.)

A qui s'adresse cet appel à Innovation, comment y répondre ?

Cet Appel à Innovation BTP s'adresse à toutes entreprises TPE, PME, ETI, aux architectes, aux industriels, aux collectivités, aux Maîtres d'Ouvrages (Bailleurs sociaux, promoteurs, constructeurs,...), ainsi qu'aux Centres techniques, laboratoires et établissements d'enseignement et de formation de **la Région Nouvelle-Aquitaine**. Les candidats ont la possibilité de répondre à cet Appel à Innovation sous la forme d'un projet individuel, ou sous la forme d'un projet collaboratif (un porteur de projet associé à un ou plusieurs partenaires). Le Pôle CREAHd labellise des projets innovants très divers. Par exemple «Rénodrone», basé sur la mise en œuvre d'un produit dépolluant pour façades via l'utilisation d'un drone, ou encore le projet « CHAUC » une solution de comptage des énergies dans le logement. Le point commun de ces deux projets ? Une innovation réelle, ayant un véritable intérêt pour le secteur.